

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 06 FEVRIER 2017

* * * * *

Convocation du Conseil : 30 Janvier 2017

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Lundi 06 Février 2017 à 20 Heures, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Décembre 2016 - **Sous réserve d'obtention des informations de la DGFIP** : Adoption du Compte Administratif/Compte de Gestion 2016 ♦ *Commune/Eau-Assainissement/Lotissement* - Affectation du résultat 2016 : ♦ *Commune/Eau-Assainissement* Préparation du Budget Primitif 2017 : ♦ *Investissements* - Demande d'acquisition d'une portion de chemin rural à Bonnavaud - Eglise : ♦ *Travaux Entretien : Demande de subvention* - Voirie Communale : ♦ *Aménagement de Fossés* - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : ♦ *Convention CNRACL* - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, GASNET, CHATEAU, CHANUDET, ISOLA, Mme BOURLOT, MM. REINHARDT, SCHWEYER, Mme AUDOUX, M. GONZALEZ.

EXCUSES : M. DEVOS, Mmes MARCELLIN, DROUILLARD, MM. PETIT, GOUNY.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2016

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la DGFIP n'a pas pu fournir dans les délais les Comptes de Gestion définitifs pour l'exercice 2016 ainsi l'examen des Comptes de Gestion et Administratif est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal le 06 Mars 2017.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une précédente réunion de la Commission des Finances. Il présente une première liste des investissements qui sera soumise à la Commission des Travaux et qui pourraient être réalisés en 2017 : Travaux de voirie, de signalétique, d'entretien des bâtiments et de gros projets de neutralisation de l'eau potable.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL A BONNAVAUD

Mr le Maire rappelle les délibérations en date du 27 Juin 2016 relatives à la mise à l'enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux à « Bonnavaud » au profit de Mme Marie FRIZOT.

Il précise que l'enquête publique s'est déroulée du 28 Novembre 2016 au 12 Décembre 2016 inclus. Deux observations ont été formulées à l'encontre du projet et ont été prises en considération par le Commissaire-Enquêteur qui a émis un avis favorable.

Le registre d'enquête a été clos et signé par ses soins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'aliénation des deux portions de chemins ruraux au profit de Mme Marie FRIZOT.

AUTORISE Mr le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette opération qui se fera par acte administratif.

EGLISE : TRAVAUX D'ENTRETIEN - DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle que des travaux sont nécessaires pour certains, souhaitables pour d'autres à l'Eglise de GLENIC, propriété de la commune et classée Monument Historique depuis 1989.

Les travaux souhaitables concernent la mise en valeur du linteau gallo-romain, posé pour l'instant au fond de l'Eglise. Les services de l'Etat réfléchissent actuellement sur une meilleure exposition et sur l'opportunité de faire apparaître la traduction des textes gravés sur cette pierre. Ces travaux n'étant pas indispensables à la sauvegarde du patrimoine, la mise en œuvre dépendra du coût direct à supporter par la commune.

Pour ce qui concerne les travaux d'entretien extérieurs indispensables - couverture de la tourelle sur l'entrée, démoussage du toit, traitement des champignons sur la tour - le devis de l'Entreprise BLANCHON, validé par le Service du Patrimoine et de l'Architecture de Guéret, s'établit à 14 183.17 € H.T.

Contact a été pris avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de LIMOGES, le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Ce dernier exclut son intervention si des aides d'Etat sont possibles, la Région n'intervient que pour des travaux relevant de la restauration et la DRAC nous indique qu'une aide de l'Etat est possible dans la limite de 50%.

Ainsi et après discussion,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide du Ministère de la Culture au titre de la sauvegarde des Monuments Historiques

VALIDE le plan de financement :

Montant total des travaux : 14 183.17 € H.T
Subvention Etat (50 %) 7 091.58 €
Fonds Libres (50 %) 7 091.59 €

AUTORISE Mr le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

<p style="text-align: center;">VOIRIE COMMUNALE : AMENAGEMENT DES FOSSES</p>

Mr le Maire rappelle la délibération N°2015-44 en date du 05 Octobre 2015. Avec le recul, il y a lieu de prendre en compte certaines remarques et d'assurer la cohérence des interventions de la commune en la matière.

A ce titre, il propose de modifier la délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE donc d'appliquer les mesures suivantes :

a) ENTREES DE PARCELLES : Largeur minimale de 6 m.

- S'il n'y a pas de fossé : La commune prend à sa charge le tout-venant nécessaire pour stabiliser l'entrée

- S'il y a un fossé à combler : La commune assure la maîtrise d'ouvrage et répercute un coût forfaitaire de 100 € au propriétaire.

Ces dispositions ne concernent qu'une seule entrée par parcelle.

b) TRAVAUX SUR LES FOSSES AUTRES QUE LES ENTREES :

Lorsqu'il est demandé un comblement de fossés par un propriétaire riverain, les travaux ne pourront être réalisés qu'après autorisation et sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Si des enjeux sécuritaires et environnementaux sont avérés la commune prendra à sa charge tous les travaux

S'il s'agit d'aménagements de confort ou d'agrément la commune ne prendra à sa charge que le curage des fossés, les autres travaux et fournitures (drains, buses ou regards suivant les cas) restant à la charge du demandeur.

<p style="text-align: center;">CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : CONVENTION CNRACL</p>

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse, il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. Mr le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la Commune

AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SUIVI DES DOSSIERS

◆ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET :

Mr le Maire indique que le rapport d'activité 2015 est disponible au secrétariat ou sur le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Il rappelle le lancement de l'enquête auprès de la population sur le projet de territoire.

Mr le Maire fait le compte rendu du Comité de Pilotage des activités Sports Nature. Ces projets seraient retenus en 2017 :

- Sentier d'interprétation d'Anzême,
- Création d'un pôle endurance équestre à Savennes,
- Parcours de pêche Nokill sur la Gartempe,
- Aménagement sur le site de Glénic (embarcadère et portes Canoë-Kayak, voie d'escalade et étude d'aménagement de la Bouchonnerie).

Dans ce cadre le Conseil Départemental a précisé sa politique en matière de chemins de randonnée. Le compte rendu de ce comité de pilotage sera transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de la Communauté d'Agglomération précisant les conditions de mise en œuvre d'un PLU à l'échelle intercommunale. Avant de prendre une décision définitive, le Conseil Municipal demande à Mr le Maire d'obtenir des informations complémentaires plus précises sur ce dossier qui sera ré-évoqué à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

AFFAIRES DIVERSES

◆ Mr le Maire présente la proposition de la Société FARAGO en matière de dératisation. Compte tenu de la fréquence de passage envisagée et du coût raisonnable de la prestation, le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise Mr le Maire à signer cette proposition.

◆ Georges REINHARDT fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat de la Saunière et en particulier de l'adhésion de la commune de Savennes.

◆ Gérard GASNET indique que les travaux d'aménagement de l'ancienne voie ferrée ont été réalisés, la Commune fournissait les matériaux et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret prenant à sa charge le transport et la mise en œuvre.

◆ Prochaines réunions :

Commission des Travaux : 13 Février à 18 H

Commission de l'Ecole : 15 Février à 18 H 15

Commission des Finances : 20 Février à 18 H

◆ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 06 Mars 2017 à 20 Heures.

Le Maire,

Les Conseillers,